

# INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE

Année 2026-2027

Afin d'inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027 (mercredis ou vacances scolaires), vous devez effectuer les démarches selon les modalités suivantes impérativement entre **le 4 mai et le 21 juin 2026**.

- ⇒ **Pour une première inscription et un premier dépôt de dossier** : prendre rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité afin de rencontrer la direction et obtenir l'accès à votre espace famille pour pouvoir remplir et déposer votre dossier en ligne.
- ⇒ **Pour un renouvellement de dossier** : déposer les documents via votre espace famille, vérifier et mettre à jour en ligne vos informations en cohérence avec votre dossier.

**Vous pourrez faire vos demandes d'inscription puis de réservation pour les mercredis via votre espace famille :**

- à compter du **22 juin 2026 (inscription à la période) et du 29 juin 2026 (réservation des jours souhaités)** : ALSH Chamoux et La Rochette
- à compter du **23 juin 2026 (inscription à la période) et du 30 juin 2026 (réservation des jours souhaités)** : ALSH Montmélian et Les Marches

---

## Documents à déposer sur votre espace famille pour L'INSCRIPTION

*(1 document par enfant – à renouveler chaque année – trier les docs dans famille ou enfant)*

- FICHE « ATTESTATION D'INSCRIPTION ET DE MISE A JOUR DES DONNEES PERSONNELLES » (par enfant)
- FICHE SANITAIRE COMPLETEE ET SIGNEE
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION (à jour)
- ATTESTATION ALLOCATAIRE (CAF ou autres) avec votre QUOTIENT FAMILIAL (datant de moins de 2 mois ; même si > 2100€)
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ou ASSURANCE SCOLAIRE (valable pour l'année scolaire 2026-2027)

### Documents à fournir en cas de nouveau dossier ou changement de coordonnées bancaires :

- L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
- UN RIB

S'il s'agit d'un changement de coordonnées bancaires, vous devez transmettre ces 2 documents par mail au directeur de l'accueil.

### Si vous êtes concerné :

- Documents relatifs aux AIDES FINANCIERES (Comité d'entreprise, aides sociales ...)


Les documents sont disponibles le site de la Communauté de Communes Cœur de Savoie rubrique Enfance : [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr), sur votre espace famille et auprès de chaque Accueil de loisirs.

**Le dossier est établi pour toute l'année scolaire. Merci de nous avertir en cas de changements.**



**RAPPEL** : afin de pouvoir effectuer vos demandes d'inscription et de réservation via votre espace famille, vous devez impérativement fournir l'ensemble des documents complétés et signés.

**Aucun dossier papier ne sera accepté.**

Attention, aucun mail de validation de votre dossier ne sera envoyé. Veuillez à vérifier régulièrement la validation de votre dossier sur votre espace famille (l'ensemble des documents obligatoires doivent avoir cet icône :  - [Consulter la vidéo d'aide](#).)

En cas de dossier incomplet, l'accès à une demande d'inscription est verrouillé informatiquement. Le délai de traitement de votre dossier peut prendre en moyenne 15 jours.